



**FICHE TECHNIQUE**

**MISE A DISPOSITION ET EXPLOITATION**

**DE LA BUVETTE DES ARENES**

**Ville de Dax  
Rue Saint Pierre  
CS 9007  
40107 DAX CEDEX**

## **I – À L' INTÉRIEUR**

**BAR SUD** : 1 travée et demie - Dimensions : 4,80 x 3,90 ml

Équipement :

- Coffret électrique avec protections
- 12 PC 2 P + T 16 A à l'intérieur et 2 PC à l'extérieur
- 2 luminaires étanches 1,50 ml tubes néon 2 x 58 W chacun.
- 1 chauffe-eau électrique 80 l env.
- 1 extincteur E.P. 6 l
- 1 point alimentation eau potable avec évier grès 80 x 50
- Comptoir, grilles métalliques fermeture.

**BAR CENTRAL** : 4 travées - Dimensions 12,00 x 3,90 ml  
+ réserve attenante sous escalier 1, dimensions 3,00 x 2,90 ml.

Équipement :

- coffret électrique avec protections
- 14 P.C. 2 P + T 16 A à l'intérieur et 2 PC à l'extérieur
- 1 boîtier alimentation triphasé
- 4 luminaires étanches 1,50 ml, tubes néon 2 x 58 W chacun
- 3 points alimentation eau potable :
  - évier grès 80 x 50 avec robinet
  - 2 robinets puisage
- 1 extincteur 6 l eau pulvérisée
- comptoir, grilles métalliques fermeture.

**RÉSERVE BAR CENTRAL** : 3 PC + 1 luminaire

**BAR NORD** : 2 travées - Dimensions 6,00 x 3,90 ml  
+ réserve à côté sous escalier 11, dimensions 3,20 x 2,20 ml

Équipement :

- Coffret électrique avec protections
- 8 PC 2 P + T 16 A à l'intérieur et 2 PC à l'extérieur
- 2 luminaires étanches, 1,50 ml, tubes néon 2 x 58 W chacun
- 2 points alimentation eau potable :
  - évier 80 x 50 plus robinet
  - 1 robinet puisage
- 1 extincteur 6 l eau pulvérisée
- comptoir, grilles métalliques fermeture.

## **II – À L' EXTÉRIEUR**

Mise à disposition d'un emplacement d'une surface totale de **255 m<sup>2</sup>** pour implantation d'une buvette dans le Parc Théodore Denis, sur espace vert à proximité de l'entrée principale.

Superficie du chapiteau maximum : 25 x 5 soit **125 m<sup>2</sup>**

Linéaire : mini 35ml sur une façade et les deux cotés

maxi 60 ml sur les quatre cotés

Superficie occupation chambre froide : 2 fois 2,5 x 6 soit **30 m<sup>2</sup>**

Une alimentation électricité est prévue avec installation d'un coffret électrique réglementaire comprenant 4PC – 2P + T 16 A.

L'exploitant fera son affaire personnelle de la fourniture du chapiteau et autres installations annexes en respectant une certaine uniformité.

Le montage et le démontage du chapiteau qui devra être homologués est à la charge de l'exploitant.

Le chapiteau sera conforme aux normes CTS définies par la réglementation française et de caractéristiques suivantes :

- structure mobile et démontable en aluminium comprenant la couverture toit 2 pentes, les pointes de pignon en matériau souple enduit PVC opaque et uni de couleur blanche.
- dispositifs de fixation au sol et de contreventement permettant d'assurer la stabilité de l'ensemble.
- hauteur latérale : 3 m
- la structure sera agréée et numérotée selon arrêté du 4 novembre 1976 du ministère de l'Intérieur.
- les toiles devront avoir fait l'objet d'un procès verbal de classement M2 de réaction au feu et seront de couleur blanche (opaques et unis blancs).

**L'exploitant devra fournir à la mairie le certificat d'homologation du chapiteau ainsi que l'attestation de montage du chapiteau**

**Les comptoirs installés devront être solidement fixés et l'exploitant fournira une attestation de solidité de ces comptoirs.**